RÈGLEMENT DU JEU SALON DE L'HABITAT
Du samedi 07 au lundi 09 novembre 2026

Ouvert à tous

Article 1 – Organisation
Le jeu est organisé par l'agence **Envie de Voyages**, dans le cadre du **Salon de l'habitat**, qui se déroulera les **07, 08 et 09 novembre 2026**.
Ce jeu est **gratuit, sans obligation d'achat et ouvert à tous**.

Article 2 – Modalités de participation
La participation est ouverte à toute personne majeure.
L'inscription s'effectue en ligne via le **QR code** mis à disposition lors du Salon, donnant accès au formulaire de participation.
La participation est limitée à **une inscription par jour et par personne**, pendant toute la durée de l'opération.

Article 3 – Modalités de jeu
Le jeu se déroule par **tirage au sort** parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées en ligne.
Le tirage au sort aura lieu le **mardi 10 novembre 2026 à 10h00**.

Article 4 – Dotation
Le lot unique mis en jeu est le suivant :

- **Un bon d'achat d'une valeur de 300 €**, valable sur un voyage de votre choix*.

Conditions du lot :

- Voyage valable hors France
- Séjour ou circuit d'une durée minimale de **6 jours**
- Bon utilisable jusqu'au **30 novembre 2028**

*Selon les conditions définies par l'agence Envie de Voyages.

Article 5 – Conditions du lot
Le lot ne pourra faire l'objet d'aucun échange ni d'aucune contrepartie en espèces, même partielle.
Il est **nominatif, non cessible et non échangeable**, et soumis aux conditions précisées à l'article 4 du présent règlement.

Article 6 – Validité des inscriptions
Toute inscription incomplète, erronée, frauduleuse ou non conforme au présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 7 – Litiges
Toute contestation relative au déroulement du jeu sera tranchée par l'organisateur, dont les décisions seront souveraines.

Article 8 – Utilisation des inscriptions
Les inscriptions effectuées dans le cadre de ce jeu ne peuvent être utilisées pour aucune autre opération.
Toute utilisation frauduleuse pourra entraîner des poursuites.

Article 9 – Données personnelles
Les informations recueillies sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.
Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, en adressant sa demande à l'organisateur.

Article 10 – Acceptation du règlement
La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté.

Article 11 – Consultation du règlement
Le présent règlement est disponible sur demande pendant toute la durée de l'opération.
n.